

Règlement Jeu Concours - Parrainage Rentrée 2025:

Campus Pro lance un grand jeu concours pour booster les inscriptions en alternance pour la rentrée de septembre 2025. À la clé : cartes cadeaux, AirPods et iPad mini à gagner !

Qui peut participer ?

Le parrain :

- Apprenti actuellement inscrit chez Campus Pro
- OU collaborateur de Campus Pro

Le filleul :

- Une connaissance du parrain souhaitant intégrer une formation en alternance chez Campus Pro
- N'a jamais été inscrit à une formation Campus Pro

Comment ça marche ?

1. Le parrain parle de Campus Pro à son entourage.
2. Le filleul s'inscrit en mentionnant clairement le nom de son parrain au moment de l'inscription.
3. Le filleul signe un contrat en alternance et effectue au moins 3 mois de période d'essai validée.
4. Les deux remportent leur récompense (voir ci-dessous)

Récompenses

Pour chaque filleul qui valide 3 mois de contrat :

Le filleul : 1 carte cadeau de 40€

Le parrain : 1 carte cadeau de 40€

Bonus Parrain :

À partir de 6 filleuls ayant tous validé leur période d'essai :

→ En plus des cartes cadeaux, 1 paire d'AirPods offerte au parrain

Super Parrain (tous sites confondus – Lille, Hellemmes, Dunkerque) :

Le parrain avec le plus de filleuls validés remporte 1 iPad mini en plus de tous les autres lots

Conditions de remise des lots

Le filleul et le parrain doivent réclamer leurs lots auprès de leur chargé d'accompagnement professionnel et pédagogique, au plus tard 3 mois après la fin de la période d'essai du filleul, avec justificatif à l'appui.

Le filleul doit être encore en formation au moment de la demande de lot.

Les lots sont remis sous 2 mois maximum après la validation de la demande.

Remarques importantes

Un filleul ne peut être parrainé qu'une seule fois.

Un filleul ne doit jamais avoir suivi de formation chez Campus Pro auparavant.

Le parrain peut être récompensé pour autant de filleuls validés qu'il en ramène.

En participant, vous acceptez l'intégralité de ce règlement.

Offre valable pour les inscriptions validées jusqu'à septembre 2025 inclus.